



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **VYTALSTOR SA**
2. **Remarques:** But : activité dans le domaine de l'informatique, en particulier étude, réalisation, conception, vente, leasing, installation, maintenance de système informatique ainsi qu'enseignement et assistance technique et commerciale, recherche et développement du software et de ses applications; mise à disposition des logiciels et des services via internet ou d'autres réseaux; hébergement de sites internet, marketing, développement d'applications, ainsi que de prestations de services en rapport avec le télétraitement, acquisition, exploitation et utilisation de...

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);

- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-3)

Pour tout renseignement:

Groupe n° 1, tél. 022 388 89 01

2010 000128 T/OFA1

Office des faillites

1227 Carouge

05734088

